



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 22 septembre 2014 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le vendredi 26 septembre 2014 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 15

M. Claude HAULLER, Maire, Mme Christiane SCHEPPLER, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints,
MMES et MM. Mme Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Maximilien ZAEPFFEL, Murielle FREY, Servais BURRUS, Pascal OSER, Estelle HADEF

Absents excusés : 4

M. Sébastien ROSSI donne procuration à Claude HAULLER
M. Jean-Marie GLEITZ donne procuration à Myriam WINKLER
Mme Corinne HOFF donne procuration à Anne-Marie BELENFANT
M. Gilles ZEUGMANN donne procuration à Philippe SCHUHLER

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 août 2014	3
2	Désignation du secrétaire de séance	3
3	Mise en place des Commissions	3
4	Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres	10
5	Désignation des délégués	11
6	Chasse : cession du lot de chasse n° VII à M. Jean-Pierre BOURQUARD ..	12
7	Chasse : décision relative à l'affectation du produit du fermage des terrains communaux	12
8	Demande de subvention pour ravalement de façades	13
9	Demande de subvention de l'école élémentaire - équipement spéciale de la classe bilingue	13
10	Lotissement Les prés Fleuris - Rétrocession de la voirie et des espaces verts à la Commune	13
11	Classement de la voirie du Lotissement Les Prés Fleuris dans la voirie communale	14
12	Ecole de Musique Communale	14
a)	Personnel de l'école de musique - contrats	14
b)	Assistants d'enseignement artistiques Cdi-sés - modification des durées de travail	15
13	Divers	17
a.	Projet d'élaboration du SAGE Giessen Liepvrette / enquête publique ...	17
b.	Décharge définitive du Comptable public - exercice 2012	17

c.	Droit de préemption urbain	17
d.	Périscolaire	17
e.	Signalétique.....	17
f.	Foyer Culturel	17
g.	Marché de Noël du handball club	18
h.	Tournage	18

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 août 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 août 2014 transmis aux conseillers municipaux avec l'invitation à la présente séance est adopté à l'unanimité.

2 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3 Mise en place des Commissions

Vu les dispositions du Code Général des collectivités locales, et notamment l'article L2121-22 modifié par la [LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 29](#),

Vu le principe obligatoire, dans les communes de plus de 1 000 habitants, dans la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, du respect de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Etant donné que le CGCT n'indique pas de mode de détermination précis de calcul de la représentation proportionnelle, (plus fort reste ou plus forte moyenne),

Etant donné que le vote a lieu au scrutin secret selon les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT.

Etant donné l'intervention de M. Pascal OSER qui demande à ce que les Commissions soient établies à la représentation au plus fort reste, méthode imposée pour la détermination de la Commission d'Appel d'Offres, et ce dans un souci de cohérence et de facilité, pour pouvoir faire une liste commune et voter à main levée,

Le Conseil Municipal, Après délibération et vote,

Décide, à raison de 15 voix - 4 contre ;

- **d'appliquer la méthode de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne à toutes les commissions exceptées à la Commission d'Appel d'Offre, et de procéder au vote à bulletin secret**
- **de mettre en place les commissions permanentes suivantes :**

- **Commission administrative : 13 sièges**

Missions : se réunit avant le conseil municipal pour étudier les points qui y seront soumis ainsi que les points financiers - préparation du budget

Nombre de votants : 15+4 procurations

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 13

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach-en-marche	15	10	1	11
Liste 2 : Alternative Dambach -La-ville	4	2	0	2

Proclame élus les membres suivants :

1	HAULLER Claude
2	SCHEPPLER Christiane
3	ROSSI Sébastien
4	MICHEL Annie
5	SCHUHLER Philippe
6	GUNTZ Marlène
7	WINKLER Myriam
8	GLEITZ Jean-Marie
9	LEISER Sabine
10	ZAEPFFEL Maximilien
11	BELENFANT Anne-Marie
12	OSER Pascal
13	BURRUS Servais

- **Commission des marchés en procédure adaptée : 8 sièges**

Missions : Commission à voix consultative qui se réunit pour les marchés en procédure adaptée (ouverture des plis et analyse)

Nombre de votants : 15+4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach-en-marche	15	6	1	7
Liste 2 : Alternative Dambach -La-ville	4	1	0	1

Proclame élus les membres suivants :

1	Hauler Claude
2	Rossi Sébastien
3	Gleitz Jean-Marie
4	Schuhler Philippe
5	Schuhler André
6	Leiser Sabine
7	Belenfant Anne-Marie
8	Oser Pascal

- **Commission des bâtiments, 8 sièges**

Missions : suivi des travaux dans les bâtiments communaux

Nombre de votants : 15 + 4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach en-marche	15	6	1	7
Liste 2 : Alternative Dambach -La-ville	4	1	0	1

Proclame élus les membres suivants :

1	Hauler Claude
2	Scheppler Christiane
3	Rossi Sébastien
4	Gleitz Jean-Marie
5	Guntz Marlène
6	Mersioli Pierre Nicolas
7	Hoff Corinne
8	Frey Murielle

- **Commission Tourisme et Fleurissement : 8 sièges**

Missions : tournée fleurissement - réflexion sur le fleurissement - Office de tourisme

1^{ère} élection : après comptage du nombre de bulletins, le Conseil Municipal constate la présence de 20 bulletins dans l'urne. Le scrutin est annulé. On procède à un second vote.

2^d vote :

Nombre de votants : 15 + 4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach en marche	15	6	1	7
Liste 2 : Alternative Dambach -La-ville	4	1	0	1

Proclame élus les membres suivants :

1	Hauler Claude
2	Scheppler Christiane
3	Rossi Sébastien
4	Michel Annie
5	Zeugmann Gilles
6	Hoff Corinne
7	Winkler Myriam
8	Hadef Estelle

- **Commission zone artisanale du WASEN et zone des hangars - 8 sièges**

Missions : suivi du dossier de réalisation de la zone artisanale et de la zone des hangars

Nombre de votants : 15 + 4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach-en-marche	15	6	1	7
Liste 2 : Alternative Dambach -La-ville	4	1	0	1

Proclame élus les membres suivants :

1	Hauler Claude
2	Scheppler Christiane
3	Rossi Sébastien
4	Guntz Marlène
5	Gleitz Jean-Marie
6	Mersiol Pierre Nicolas
7	Zaepffel Maximilien
8	Hadef Estelle

- **Commission voirie urbaine et réglementation - 8 sièges**

Missions : suivi des travaux de voirie, problèmes de circulation routière, réglementation occupation du domaine public, publicité

Nombre de votants : 15 + 4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach-en-marche	15	6	1	7
Liste 2 : Alternative Dambach -La-ville	4	1	0	1

Proclame élus les membres suivants :

1	Hauler Claude
2	Scheppler Christiane
3	Rossi Sébastien
4	Michel Annie
5	Schuhler Philippe
6	Zeugmann Gilles
7	Zaepffel Maximilien
8	Burrus Servais

- **Commission ruralité et viticulture - 8 sièges**

Missions : suivi de l'entretien des chemins ruraux, des dossiers liés à la viticulture

Nombre de votants : 15 + 4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach-en-marche	15	6	1	7
Liste 2 : Alternative Dambach-La-ville	4	1	0	1

Proclame élus les membres suivants :

1	Hauler Claude
2	Gleitz Jean-Marie
3	Rossi Sébastien
4	Zaepffel Maximilien
5	Mersioli Pierre-Nicolas
6	Winkler Myriam
7	Zeugmann Gilles
8	Burrus Servais

- **Commission des affaires scolaires et culturelles - 8 sièges**

Missions : gestion des affaires scolaires, de la garderie communale, de la bibliothèque, de l'animation et la programmation du foyer culturel

Nombre de votants : 15 +4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 8

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach-en-marche	15	6	1	7
Liste 2 : Alternative Dambach-La-ville	4	1	0	1

Proclame élus les membres suivants :

1	Hauler Claude
2	Scheppler Christiane
3	Michel Annie
4	Schuhler Philippe
5	Winkler Myriam
6	Hoff Corinne
7	Schuhler André
8	Oser Pascal

- **Commission communale consultative de la Chasse (dite 4 C) - 2 sièges**

Missions : La commission communale consultative de la chasse est chargée de donner un avis sur les points suivants :

- la composition et la délimitation des lots de chasse communaux ou intercommunaux
- le choix du mode de location en application de l'article L.429-7 du *Code de l'Environnement*
- l'agrément des candidats à la location
- l'agrément des associés-chasseurs et des permissionnaires,
- l'agrément des gardes-chasses
- les conditions de la cession
- toutes autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage

Les membres de la 4C pourront faire remarquer au maire que le défaut des obligations de destruction des animaux classés nuisibles après deux mises en demeure restées sans effet est un motif d'irrecevabilité d'une candidature lors des adjudications

Nombre de votants : 15 + 4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 2

	Voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach-en-marche	15	1	1	2
Liste 2 : Alternative Dambach -La-ville	4	0	0	0

Proclame élus les membres suivants :

Elu référent	2 Conseillers municipaux
Membres de droit : Le Maire Claude HAULLER	Sébastien Rossi Maximilien Zaepffel

membres extérieurs obligatoires :

- le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- le ou les représentants des syndicats agricoles locaux,
- le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant,
- le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
- le lieutenant de louveterie territorialement compétent,
- le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,
- un représentant de l'office national des forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier,
- un représentant du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers

- **Commission de location - (chasse)- 2 sièges**
 - **Missions :** La commission de location est instaurée par l'article 9 du cahier des charges type qui précise notamment son rôle, sa composition et ses modalités de fonctionnement.
Cette commission de location est un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique et d'ouverture des plis dans le cadre d'une location par la voie de l'appel d'offres.
 - La commission de location est présidée par le Maire et statue à la majorité des voix. Attributions : rappel avant l'adjudication de chasse de la liste des candidats admis à participer aux enchères, du nombre et de la superficie des lots, des mises à prix ainsi que des conditions particulières susceptibles d'exister pour certains lots :
 - La police de la séance des enchères
 - L'attribution des lots adjugés par procès-verbal
 - L'ouverture des plis des candidats retenus

Nombre de votants : 15 +4
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir : 2

	Voix	Quotient	A la plus forte Moyenne	TOTAL
Liste 1 : Dambach-en-Marche	15	1	1	2
Liste 2 : Alternative Dambach -La-ville	4	0	0	0

Proclame élus les membres suivants :

Elu Référent : le Maire	2 Conseillers municipaux
Membres de droit : Le Maire	Sébastien ROSSI
Claude HAULLER	Maximilien ZAEPFFEL

4 Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- **Membres titulaires**

Nombre de votants : 15 + 4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Dambach-En Marche	15	4	0	4
Liste 2 : Alternative Dambach -La-ville	4	0	2	2

Proclame élus les membres titulaires suivants :

A : Scheppler Christiane

B : Rossi Sébastien

C : Frey Murielle

Proclame élus les membres suppléants suivants :

A : . Schuhler Philippe

B : Leiser Sabine

C : Oser Pascal

5 Désignation des délégués

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

décide de procéder à la désignation des personnes qui seront déléguées des organismes suivants, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et au ***scrutin secret***

à raison de 4 voix contre et 15 voix pour ;

Comité d'animation 8 sièges Nombre de votants : 15 + 4 Bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 19 Sièges à pourvoir : 8	Hadef Estelle
	Hauler Claude
	Scheppler Christiane
	Schuhler André
	Michel Annie
	Zeugmann Gilles
	Winkler Myriam
	Hoff Corinne
Ecole de Musique - Commission consultative 5 sièges Nombre de votants : 15 + 4 Bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 19 Sièges à pourvoir : 5	Estelle HADEF
	Claude Hauler
	André SCHUHLER
	Sabine LEISER
	Myriam WINKLER
Responsable des associations sportives Nombre de votants : 18 Bulletins blancs ou nuls : 1 Nombre de suffrages exprimés : 17 Sièges à pourvoir : 1	Jean-Marie GLEITZ

6 Chasse : cession du lot de chasse n°VII à M. Jean-Pierre BOURQUARD

LE POINT EST AJOURNE, LA COMMUNE RESTANT DANS L'ATTENTE D'ELEMENTS D'INFORMATION COMPLEMENTAIRES.

7 Chasse : décision relative à l'affectation du produit du fermage des terrains communaux

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du produit du fermage des terrains appartenant à la Commune (article 6 du cahier des charges).

En l'espèce notre Commune est propriétaire de 953,27 hectares compris dans le périmètre de chasse du ban communal.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité ;

Décide d'affecter au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la Commune

8 Demande de subvention pour ravalement de façades

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2012,

Le Conseil Municipal, décide, après délibération et vote à l'unanimité de verser les subventions suivantes pour les travaux de ravalement de façades et crépissage (maisons datant d'avant 1900) :

o A Mme Hassina MIMOUNE : 1053 € pour des travaux de réfection de peinture, crépissage, réfection d'éléments en pierre de taille, remplacement de menuiseries, effectués au 3 rue de l'Eglise.

9 Demande de subvention de l'école élémentaire - équipement spéciale de la classe bilingue

L'école élémentaire sollicite l'obtention d'une subvention spéciale pour l'achat de livres en allemand pour la classe bilingue de CP.

La demande est de 200 € que l'école souhaite fractionner à raison de 100€ sur l'année 2014 et 100 € sur l'année 2015.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote, à l'unanimité,
Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € sur l'exercice 2014 et une subvention de 100 € sur l'exercice à l'école élémentaire pour l'acquisition de livres en allemand.

Monsieur Pascal OSER demande si la Commune a demandé le fonds d'amorçage pour les nouveaux rythmes scolaires.

M. le Maire répond par l'affirmative.

10 Lotissement Les prés Fleuris - Rétrocession de la voirie et des espaces verts à la Commune

Vu l'achèvement et la réception des travaux de voirie et des espaces verts de la 1^{ère} tranche du lotissement Les Prés Fleuris,

Vu la demande de la CM CIC SAREST de rétrocéder la parcelle située section n° 427/47, d'une surface de 93,40 ares à la Commune de Dambach-La-Ville ;

Le Conseil Municipal décide, 18 voix pour - 1 abstention

- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de rétrocession de la voirie et des espaces verts de la 1^{ère} tranche du lotissement Les Prés Fleuris, dans le domaine public de la Commune ;
- D'autoriser le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces afférentes à ce dossier
- Sous réserve de l'entretien des espaces verts avant la rétrocession, et à un état des lieux contradictoires concernant l'éclairage public, la voirie qui engagera la CM CIC SAREST sur les réserves qui seraient encore à lever...

11 Classement de la voirie du Lotissement Les Prés Fleuris dans la voirie communale

« Les voies de la 1^{ère} tranche du lotissement Les Prés Fleuris sont achevées et assimilables à de la voirie communale ».

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à raison de 1 abstention et 18 voix pour,

- le classement dans la voirie communale des voies suivantes :

Rues concernées	Tranche 1 longueur en ml
Rue des Boutons d'Or	168
Rue des Marguerites	125
Rue des Pâquerettes	113
Rue des Colchiques	84
TOTAL	490

- donne tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

12 Ecole de Musique Communale

a) Personnel de l'école de musique - contrats

Considérant les inscriptions à l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2014/15 et le besoin d'enseignement artistique en résultant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création en contrat à durée déterminée du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 des postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet ci-dessous, rémunérés au 1^{er} échelon du grade, IB 350, IM 327 :

Poste n°	Coefficient de rémunération en 20 ^{ème}	Nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire	Type d'instrument ou de cours dispensé	(Pour information nom du professeur)
1	2,67	1	Formation musicale	Frédéric SCHALK
2	2,46	4	Batterie	Nicolas SCHMIDT
3	3,38	5,5	Eveil Musical et Flûte traversière	Lisa ZINK
4	1,23	2	Atelier de technique vocale	Marie-José ESCOBAR

b) Assistants d'enseignement artistiques Cdi-sés - modification des durées de travail

Le Conseil Municipal,

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelle indiciaire applicable aux assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 de l'école de Musique

**Après en avoir délibéré,
Décide**

de modifier les horaires de travail hebdomadaire des enseignants qui suivent :

□ Jean-Marc HOFERT

Vu la diminution des effectifs de M. HOFERT à la rentrée scolaire 2014/2015,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide diminuer le temps de travail à compter du 1^{er} octobre 2014 du poste d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 2,46/20 à 1,23/20

□ Jean-Claude HUFFLING

Vu l'augmentation des effectifs de M. HUFLING à la rentrée scolaire 2014/2015,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1^{er} octobre 2014 du poste d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 0,62/20 à 0,92/20

□ Gontran MOTYKA

Vu l'augmentation des effectifs de M MOTYKA à la rentrée scolaire 2014/2015,

Vu l'avis favorable du CTP,

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1^{er} octobre 2014 du poste d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de 3,38/20 à 3,69/20

Pour information : coordonnées des professeurs intervenants

Pour information : coordonnées des professeurs intervenants

<u>Nom - prénoms - Adresse :</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Discipline</u>
M. HOFERT Jean-Marc MITTELBERGHEIM	06 72 60 18 93	Violon + piano
Mme. LERAT Solveig 7, rue du Maennelstein - 67140 HEILIGENSTEIN	06 89 39 57 36	Flûte à bec, formation musicale
M. SCHMIDT Nicolas 25 rue Sleidan - 67000 STRASBOURG	06 03 37 40 99	Batterie
M.SCHAAL Jean-Yves 14, rue de la Grotte - 67870 GRIESHEIM	03 88 38 56 83 06 32 96 32 27	Trompette
M. SCHALK Frédéric Rue Clémenceau 67650 DAMBACH-LA-VILLE	03 88 92 64 14 06 73 75 06 57	Formation musicale trombone
M. SCHIHA Bernard 67230 SERMERSHEIM 11,rue de la Chapelle -	03 88 74 27 45	Synthétiseur, piano
M. ARLT Guy 93, rue du Beau Site - 67220 FOUCHY	06 62 40 62 94	Formation musicale
M. HUFFLING Jean-Claude 2, rue des Vosges - 67650 DAMBACH-LA-VILLE	03 88 92 45 25 06 87 07 23 35	Saxophone et clarinette, Orchestre Junior
Mme ZINK Lisa 3B Rue du Château 67230 BENFELD	06 10 70 29 63	Eveil Musical et Flûte traversière
Mme ESCOBAR Marie-José 10 rue des Forgerons 67140 ANDLAU technique vocal	06 61 05 04 36	Atelier
Mme FREY Noelline	Bénévole 03 88 92 49 53	Chorale d'enfants
Mme Myriam WINKLER	Bénévole 09 51 95 06 36	Chorale d'enfants
M. Jean-Marie FRIEDRICH	Bénévole 03 88 92 43 52	Se détendre en chantant
<u>Directeur:</u> M. MOTYKA Gontran 30A, route des Romains - 67200 STRASBOURG	06 09 56 40 09	Guitare sèche et électrique

13 Divers

a. **Projet d'élaboration du SAGE Giessen Liepvrette / enquête publique**

Un arrêté préfectoral a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet cité en objet qui se déroulera du 29/09/2014 au 31/10/2014.

La Commune de Dambach est incluse dans le périmètre de l'étude.

Le dossier de l'enquête est déposé pour consultation aux heures et jours habituels d'ouverture dans les locaux de la Communauté de Communes de VILLE, du VAL d'ARGENT et de SELESTAT.

b. **Décharge définitive du Comptable public - exercice 2012**

Le Maire informe le Conseil municipal que M. RODIC et Mme CHRISTMANN, comptables du Trésor respectivement du 01/01/2012 au 30/09/2012 et du 01/10/2012 au 31/12/2012, sont déchargés de la gestion des collectivités pour l'exercice 2012 des budgets qui suivent :

- Budget de la Commune de Dambach-La-Ville
- Budget annexe zone des hangars
- Budget annexe Ecole de Musique
- Budget annexe Zone artisanale du Wasen
- Budget CCAS

c. **Droit de préemption urbain**

Le Maire n'a pas exercé son droit de préemption urbain lors de la vente suivante :

- Vente des consorts PORO à M. Patrice MANGIN des terrains bâtis sis 33 rue du Bernstein, section 15 parcelles 1057, 1060, 1061 et 1064 d'une superficie totale de 12,04 ares

d. **Périscolaire**

M. le Maire informe qu'un comité de pilotage a été créé à la Communauté de Communes pour étudier des pistes de solutions pour la prochaine rentrée scolaire.

Une cantine scolaire est en train d'être créée à Reichsfeld, dont la compétence devrait être reprise par la Communauté de Communes Barr Bernstein.

e. **Signalétique**

La signalétique touristique est en cours de pose.

f. **Foyer Culturel**

Mme MEYER Léone offre un abonnement à la Commune pour la retransmission via le réseau de vidéo transmission de PATHE LIVE. Seront proposés dans la catégorie OPERA, des spectacles de l'OPERA METROPOLITAN de New-York et dans la catégorie DANSE, des spectacles du théâtre du Bolchoï de Moscou. En tout, 6 retransmissions en direct - ainsi que l'installation du matériel nécessaire seront payées par Mme MEYER. (1 retransmission : 1800 €)

La 1^{ère} retransmission aura lieu le 22 novembre : « Le Barbier de Séville » avec la présence de Mme MEYER et le Directeur de Pathé (retransmis en direct du Metropolitan New York).

g. Marché de Noël du handball club

Le Marché de Noël du Handball Club aura lieu le au 13 et 14 décembre en même temps que le Concert des Joyeux Vignerons (qui a finalement été avancé d'un week-end).

h. Tournage

Un tournage, réalisé par la Sté OCK, va débiter dans la Commune dans le cadre du renouvellement de la signalétique pour la promotion de la Commune.

La séance est levée à 22H00.

Le secrétaire
Philippe SCHUHLER

Le Président,
Claude HAULLER